

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Remungol sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. CADORET Philippe, M. CORRIGNAN Gérard, M. DOLO Jean-Noël, M. FRANCOIS Patrice, M. GUILLEMET Jacques, Mme GUEHENNEUX Fanny, M. JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mme JOSSO Jacqueline, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLEZIO Nelly, M. LE MOING Christophe, Mme LE NEDIC Jeanne, Mme LEVINÉ Christelle, M. ONNO Jean-Marc

Absents ayant donné procuration :

Mme BELLEC Aurélie à M. CADORET Philippe
Mme LE GOFF Delphine à M. ONNO Jean-Marc (à partir de 19h10)

Absents excusés :

Mme BOUCICAUD Marie-Laure
Mme HUMEAU Pauline
M. KERVARREC Stéphane
M. LE BOT Jean-Pierre
Mme RIO Sophie
Mme ROBIC Fabienne
M. SAMY Hugues

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| nombre de conseillers en exercice | 25 |
| nombre de présents | 17 |
| nombre d'absents | 7 |
| nombre de votants | 18 |
| procurations | 1 |
| Quorum | 13 |

Après 19h10

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| nombre de conseillers en exercice | 25 |
| nombre de présents | 16 |
| nombre d'absents | 7 |
| nombre de votants | 18 |
| procurations | 2 |
| Quorum | 13 |

Ouverture de séance

Désignation secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne M. FRANCOIS Patrice en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès-verbal

Il est à noter les modifications suivantes :

Convention 2022 avec l'association l'Art dans les Chapelles :

À savoir que la commune de Cléguérec a réalisé un changement de chapelle dans le circuit des visites au lieu de : à savoir que la chapelle de Cléguérec s'est rajoutée au circuit des visites.

Dans les questions diverses :

Zone commerciale Naizin : M. LE MOIGNE (directeur du cabinet CERCIA) accompagne les projets au lieu de : M. LE MOING accompagne les projets.

M. ONNO relève qu'il y a beaucoup de décisions prises lors du dernier conseil municipal, or il est déplorable que la communication ne soit pas relayée dans la presse (et notamment dans le Ouest-France).

M. CORRIGNAN indique que les correspondants sont pourtant conviés et qu'ils reçoivent les compte-rendu des réunions.

Après lecture individuelle du procès-verbal du conseil municipal du 4 mars 2022, le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 4 mars 2022.

| | |
|------------|----|
| POUR | 15 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

ORDRE DU JOUR

18h25 : Arrivée de Mme GUEHENNEUX

1- Approbation des comptes de gestions et des comptes administratifs 2021

Les comptes 2021 étant clôturés et les comptes de gestion de la trésorerie contrôlés, les comptes administratifs et les comptes de gestion 2021 d'Evellys sont présentés au conseil municipal.

Voici les résultats 2021 par budget :

| BUDGETS | RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | RESULTAT D'INVESTISSEMENT | RESTES A REALISER DEPENSES | RESTES A REALISER RECETTES | RESULTAT INVESTISSEMENT APRES RESTES A REALISER | RESULTAT CUMULE |
|----------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|---|---------------------|
| GENERAL | 1 368 771,97 € | 357 295,67 € | 429 551,00 € | 108 869,00 € | 36 613,67 € | 1 405 385,64 € |
| ASSAINISSEMENT | 50 133,81 € | - 26 412,16 € | 1 669 397,00 € | 542 000,00 € | - 1 153 809,16 € | - 1 103 675,35 € |
| LOT DES TISSERANDS | 16 538,45 € | 37 415,39 € | | | 37 415,39 € | 53 953,84 € |
| LOT ETANG | - 126 996,38 € | 128 992,76 € | | | 128 992,76 € | 1 996,38 € |
| LOT KERMANER | - 35 741,09 € | 49 603,22 € | | | 49 603,22 € | 13 862,13 € |
| LOT CLOS DE KERROBIC | - 24 492,42 € | 34 990,12 € | | | 34 990,12 € | 10 497,70 € |
| TOTAL | 1 248 214,34 € | 581 885,00 € | 2 098 948,00 € | 650 869,00 € | - 866 194,00 € | 382 020,34 € |

18h31 : Arrivée de M. LE MOING Christophe

Le conseil municipal, après délibération et hors de la présence du Maire :

- Approuve le compte administratif 2021 du budget principal de la commune et des budgets annexes ;
- Approuve les résultats présentés pour ces budgets ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

18h58 : Arrivée de Mme LE CLEZIO Nelly

| | |
|------------|----|
| POUR | 18 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

2- Affectation des résultats 2021

Au vu des résultats des comptes administratifs, et de la préparation budgétaire, il est proposé d'affecter les résultats du budget général de la commune de la manière suivante:

- en fonctionnement au 002 : 0 €
- en investissement au 1068 : 1 368 771.97 €

Au vu des résultats des comptes administratifs, et en prévision de la préparation budgétaire, il est proposé d'affecter les résultats de fonctionnement du budget assainissement de la commune de la manière suivante :

- en fonctionnement au 002 : 0 €
- en investissement au 1068 : 50 133.81 €

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Approuve l'affectation des résultats 2021 pour un montant de 1 368 771.97 € à la section d'investissement du budget général 2022 ;
- Approuve l'affectation des résultats 2021 pour un montant de 50 133.81 € à la section d'investissement du budget assainissement ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

| | |
|------------|----|
| POUR | 18 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

19h10 : Départ de Mme LE GOFF Delphine (procuration à M. ONNO Jean-Marc)

3- Adoption des budgets primitifs 2022

Les budgets primitifs de la commune d'Evellys et les budgets annexes sont présentés à l'assemblée et proposés au vote.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble des budgets présentés ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

| | |
|------------|----|
| POUR | 18 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

4- Imposition 2022 : vote des taux de fiscalité

La réforme de la taxe d'habitation (sa suppression totale en 2021 en tant que recette fiscale des collectivités pour la part relative aux résidences principales) emporte des conséquences en matière de détermination du taux foncier sur les propriétés bâties applicables depuis 2021, la part départementale de cette taxe revenant désormais en compensation aux communes.

Il est proposé de conserver les taux votés en 2021 soit :

| TAXES MÉNAGES | 2021 pour mémoire | 2022 |
|---|--------------------------|-------------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 37.80 % | 37.80 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 32.48 % | 32.48 % |

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.80 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.48 %

| | |
|------------|----|
| POUR | 18 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

Autres questions diverses

❖ Formation finances :

Une formation à l'intention des élus est organisée gratuitement dans le secteur de St Gérard et est proposée aux élus d'Evellys le 27 avril, le 4 mai ou le 11 mai. Les élus intéressés : Mme LE NEDIC, M. ONNO.

Dates

Bureau municipal : Lundi 11 avril 2022 à 18h30 à Naizin

Conseil municipal : Jeudi 14 avril 2022 à 19h00 à Naizin

Commissions :

| | | | |
|------------|-------|----------|--------------|
| 11/04/2022 | 17h30 | Naizin | Cadre de vie |
| 13/04/2022 | 19h | Naizin | Bâtiments |
| 19/04/2022 | 19h | Remungol | NACC |

Fin à : 19h46